



## JOBS D'ÉTÉ 2023

Les jeunes touriennais(es) entre 18 et 23 ans  
(18 ans révolus et l'année des 23 ans)

qui souhaitent travailler à la Commune cet été  
doivent transmettre leur demande par mail :

[mairie@latourenmaurienne.fr](mailto:mairie@latourenmaurienne.fr)

avant le 30 avril 2023 dernier délai

Yves DURBET,

Maire.